

# Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 08 mars 2023

Délibération n°DE\_2023\_03\_003

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 14 dont 2 suppléants

RF  
Préfecture de la Meuse  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/03/2023  
055-200088961-20230308-DE\_2023\_03\_003-DE

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 01 mars 2023, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Philippe LOUSTE, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Jocelyne ANTOINE MALICK est désignée secrétaire de séance.

## 7.1 - Affectation de résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 56 183.34**

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	24 752.03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>31 431.31</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>56 183.34</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>56 183.34</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2 398.41
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	53 784.93
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

